

## AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS** est donné que le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté le règlement suivant lors de la séance ordinaire du 13 juin 2022 :

- **Règlement 801-2 amendant le Règlement 801 « Tarification 2022 » (Travaux en bande riveraine)**
  - Règlement ayant comme objet de modifier le règlement de tarification 2022 pour l'ajout d'un permis pour autoriser des travaux en bande riveraine.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement à l'hôtel de ville, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle, et ce, pendant les heures régulières d'ouverture.

Le règlement 801-2 entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À PRÉVOST, CE 15<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022).

Me Caroline Dion  
Greffière